



Paris, le 5 janvier 2021, 18h30

DÉCISION DU COLLÈGE DE LA GÉRANCE PORTANT SUR LE LANCEMENT D'UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS EN VUE D'UNE RÉDUCTION DU CAPITAL

Le Collège de la Gérance de Rubis annonce qu'il a décidé ce jour, sur autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 9 décembre 2020 et dans le cadre du descriptif publié le 23 décembre 2020 ([Programme de rachat d'actions \(rubis.fr\)](http://rubis.fr)), de lancer un programme de rachat d'actions Rubis en vue d'une réduction du capital social, à compter du 6 janvier 2021 et pour un montant maximal de 250 000 000 €. Un mandat a ainsi été confié à un prestataire de services d'investissement indépendant portant sur l'acquisition, en fonction des conditions de marché, d'un nombre maximal de 6 600 000 actions. L'objectif poursuivi est de réduire le capital de la Société par voie d'annulation d'actions. Le prix maximal d'achat est de 55 € (hors frais et commissions) par action. Ce programme prendra fin au plus tard le 31 mai 2022.

Contact

RUBIS – Direction juridique
Tél : 01 44 17 95 95